Fonds de dotation J'M

Régi par la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie
et le décret n°2009-158 du 11 février 2009
Autorisation publiée au Journal officiel du 1er février 2022
Siège social : 23, rue du Pont Toqué à Saint-Malo (35400)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 2 MAI 2026

DEUXIEME RESOLUTION
Approbation du rapport d'activité de l'exercice clos le 31 décembre 2025

La présidente présente et commente le rapport d'activité ainsi que le(s) rapport(s) du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Après échange de vues, le conseil d'administration adopte le rapport d'activité et le(s) rapport(s) du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

****

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint-Malo, le 8 novembre 2026

Madame Florence DEWULF
Présidente du conseil d'administration du fonds de dotation J'M

